



## **JOURNALISTE EN DANGER**

374, av. Col. Mondjiba. Complexe Utexafrica. Galerie St Pierre  
Kinshasa/Ngaliema. B.P. 633 Kinshasa I

Téléphone: +243 81 99 29 323 ou +243 999 996 353

E-mail : [direction@jed-afcentre.org](mailto:direction@jed-afcentre.org)

Internet : [www.jed-afrique.org](http://www.jed-afrique.org)

République démocratique du Congo

JOURNEE MONDIALE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

# **SYNTHESE DU RAPPORT 2010**

## **L'ETAT DE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN RD CONGO**

**(Du 11 déc. 2009 au 10 déc. 2010)**

---

Kinshasa, le 10 décembre 2010

## INTRODUCTION

L'année 2010 qui touche à sa fin aura été celle du cinquantenaire de l'indépendance de la RD Congo. Un jubilé célébré le 30 juin en présence de plusieurs invités de marque dont le couple royal belge avec en toile de fond la graine de sable que fut la découverte, à Kinshasa le 1<sup>er</sup> juin, du corps sans vie d'un éminent activiste des droits de l'homme, Floribert Chebeya Bahizire, directeur exécutif de la Voix des sans Voix (VSV).

Célébrer avec tout le faste voulu, ce jubilé est intervenu, somme toute, dans un climat social pour le moins morose. Dans un pays où la majorité de la population vit de la débrouille, la fête du cinquantenaire, quoique légitime, est apparue comme une goutte d'eau dans un océan de misère.

Dans son discours à l'occasion de ce cinquantenaire, le président Joseph Kabila a joué serré et conciliant en rendant hommage à tous ceux qui ont fait la RD Congo. Pour la première fois, le président de la république a rendu hommage à feu le président Joseph-Désiré Mobutu en qui il a reconnu le « *militant passionné de notre authenticité et de notre unité* ».

Qu'avons-nous fait de nos cinquante ans d'indépendance? A cette question Joseph Kabila a répondu en reconnaissant des « *victoires remarquables* » dont l'unité nationale et l'intégrité territoriale mais aussi « *de regrettables ratés* » particulièrement « *en matière de développement, de progrès social et des droits humains* ». D'où cet appel du président congolais : « *...Nous devons bannir, et punir sans complaisance, l'atteinte à la vie et à la dignité humaines, le viol, le tribalisme, le régionalisme, le favoritisme, l'irresponsabilité, le vol, la corruption, le détournement des deniers publics, l'enrichissement sans cause, ainsi que toute autre forme d'anti-valeurs* ».

Les atteintes à la vie que le chef de l'Etat s'est engagé à bannir font, malheureusement, partie du paysage ordinaire au Congo. Non seulement à l'est où règnent encore des groupuscules armés nationaux et étrangers mais aussi dans la capitale où, entre autres, a été tué Floribert Chebeya Bahizire. 47 ans et père de 4 enfants mineurs, il s'est battu depuis les années Mobutu pour le respect des droits humains en RD Congo et même sur le continent africain.

Le meurtre de Chebeya et la disparition de son chauffeur, Fidèle Bazana, (qui l'a conduit au rendez-vous de ce soir-là au siège de la police) a suscité une très forte émotion dans l'opinion nationale et internationale. Cet assassinat puisqu'il faut l'appeler ainsi, a surtout jeté un froid glacial dans le monde des défenseurs des droits de l'homme.

A la date de la publication du présent rapport, un procès contre les présumés auteurs du meurtre de Chebeya se tient devant la cour militaire de Kinshasa. En tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, JED suit avec grand intérêt le déroulement de ce procès et exprime toute sa solidarité avec la partie civile représentée notamment par les familles de Floribert et Fidèle Bazana, et la Voix des Sans Voix.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années consécutives, la mort a une fois de plus frappé dans le monde de la presse congolaise cette année avec l'assassinat à Béni, le 5 avril 2010, du reporter cameraman Patient Chebeya.

Ces morts et bien d'autres ont créé un sentiment général de peur dans le monde de la presse. Ainsi que l'a exprimé le Bi-hebdomadaire Congo News dans son édition du 22 octobre 2010. Parlant de la « Démocratie en péril », sous le titre : « *Terreur* », ce journal écrit que « *Tout le monde a peur, à commencer par la presse* ». Dans cet article, Congo News estime que « *nombreux qui s'étaient flattés de l'engagement démocratique de Joseph Kabila en 2006 s'interrogent aujourd'hui si le régime ne s'en est pas détourné. A la base de cette interrogation, de graves incidents répétés liés aux droits de l'homme* ».

Bien avant le journal congolais, plus précisément au mois d'avril, International Crisis Group (ICG, une ONG internationale) avait publié un rapport intitulé : « *Congo : l'enlisement du projet démocratique<sup>1</sup>* ». Connue pour la pertinence de ses analyses, cette ONG internationale avait déclaré que « *La consolidation de la démocratie en République démocratique du Congo (RDC) est entravée dans presque toutes ses dimensions et le régime congolais reste fragile. Lorsque Joseph Kabila est devenu le premier président élu démocratiquement en 2006, la communauté internationale a considéré cette élection comme une avancée majeure du processus de paix* ».

L'ONG poursuivait en disant qu' « *Aujourd'hui, l'équilibre des pouvoirs est quasiment inexistant. Le cabinet présidentiel a pris l'ascendant sur le gouvernement, le parlement et le pouvoir judiciaire. Les libertés fondamentales sont fréquemment menacées et des réformes institutionnelles essentielles – la décentralisation et la réforme du secteur de la sécurité – n'ont pas significativement progressé. A moins que les autorités politiques congolaises ne redonnent en 2010 un nouvel élan à la transformation démocratique et au renforcement des institutions, les avancées obtenues durant la période de transition et l'effort international consenti pour stabiliser ce géant régional sont compromis* ». Bien entendu, ce jugement avait été bruyamment rejeté par le gouvernement congolais.

Il n'empêche que très récemment, dans une interview accordée, le 4 décembre 2010, à une journaliste du quotidien belge *Le Soir* et reprise par le quotidien congolais *Le Potentiel* dans son édition de mercredi 8 décembre 2010, le chef de l'Etat congolais a tenté de rassurer sur son engagement en faveur de la démocratie, de la liberté de la presse et des droits de l'homme.

Parlant de la peur des défenseurs des droits de l'Homme, le président Kabila a dit : « *Ils ne doivent pas avoir peur. J'ai toujours dit aux défenseurs des droits de l'Homme que j'étais leur premier allié. Je serai toujours là pour les défendre* ». Et à propos de la peur des journalistes, il a ajouté : « *Ils ne doivent pas avoir peur. On a besoin d'eux pour qu'ils dénoncent ce qui ne va pas, et ce que nous ne savons peut-être pas, ni moi, ni mes services de renseignements, ce que peut-être on nous cache... Il est bon de révéler les choses, mais il faut avoir les éléments et pas se baser sur des rumeurs...* »

Dans une lettre adressée au président de la République, mercredi 8 décembre 2010, JED lui a demandé de tirer les conséquences de ses déclarations en prenant des mesures concrètes de protection et de sécurisation des journalistes.

Enfin dans le contexte médiatique de l'année 2010, comment ne pas noter cette bonne nouvelle de la reprise du signal FM de RFI (Radio France Internationale) dans le pays après plus d'une année d'interdiction.

<sup>1</sup> International Crisis Group : Briefing Afrique N°73, Nairobi/Bruxelles, 8 avril 2010

## **LA LIBERTE DE LA PRESSE EN RD CONGO EN 2010**

Le 10 décembre de chaque année, le monde entier commémore la journée internationale de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Depuis sa création en 1998, Journaliste en danger (JED) a choisi ce jour symbolique pour publier son rapport annuel sur l'état de la liberté de la presse en Afrique Centrale de manière générale et en RD Congo de manière particulière.

La liberté de la presse, entendue comme le droit d'informer en toute liberté et celui d'être informé tout aussi librement, découle d'un droit de l'Homme consacré à l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme : la liberté d'expression et d'opinion.

Fidèle à cette tradition, JED rend public, ce jour, son rapport annuel sur la situation de la liberté de la presse au cours de l'année 2010 qui touche à sa fin dans quelques jours.

Ce rapport est un condensé de tous les cas d'atteintes à la liberté de la presse que JED a recensé selon une typologie reconnue par la communauté des défenseurs de la liberté de la presse à travers le monde. Selon cette typologie, on distingue 9 catégories d'atteintes à la liberté de la presse, à savoir :

- Les journalistes tués/assassinés
- Les journalistes portés disparus
- Les journalistes en prison au moment de la publication de ce rapport
- Les journalistes incarcérés (détenus pendant plus de 48 heures)
- Les journalistes interpellés (privés de liberté pendant moins de 48 heures)
- Les journalistes agressés, maltraités ou torturés
- Les journalistes menacés ou harcelés
- Les pressions administratives, économiques ou judiciaires
- Les entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information (cas de censure, d'interdiction de médias, etc.).

Pour être valables, les différentes atteintes à la liberté de la presse doivent être le fait du travail de journaliste ou de la simple qualité de journaliste.

Pour l'année 2010, qui court du 11 décembre 2009 au 10 décembre 2010, la situation de la liberté de la presse se présente de la manière suivante :

**Tableau 1 : Violations de la liberté de la presse en 2010**

<b>N°</b>	<b>TYPLOGIE DES VIOLATIONS</b>	<b>NOMBRE DE VIOLATIONS</b>	<b>%</b>
1	Journalistes tués/assassinés	01	1,14
2	Journalistes portés disparus	00	00
3	Journalistes en prison ce jour	00	00
4	Journalistes incarcérés	17	19,54
5	Journalistes interpellés	27	31,03
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	07	8,04
7	Journalistes menacés ou harcelés	08	9,19

8	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	13	14,94
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	14	16,09
	<b>TOTAL DES VIOLATIONS EN 2010</b>	<b>87</b>	<b>100</b>

Il ressort de ce tableau que pour la sixième année consécutive depuis 2005, un cameraman a été tué. Il s'agit de **Patient Chebeya Bankome**, cameraman travaillant pour plusieurs médias à Béni dans la province du Nord-Kivu. Il a été tué par balle le 5 avril 2010 vers 22H30 à son domicile au moment où il revenait de son studio d'enregistrement.

Un procès en flagrance contre deux présumés assassins du cameraman a été ouvert, vendredi 9 avril 2010, devant le tribunal militaire de garnison de la ville de Béni. Ce procès, organisé dans la précipitation au stade municipal de Béni, a abouti à un verdict rendu, samedi 17 avril 2010, condamnant les deux principaux accusés, à savoir, le sous-lieutenant Songa Safari et le sergent Paluku Selemani Ngwesese à la peine capitale, tandis qu'un troisième prévenu, le capitaine Bisimwa, a été condamné à 5 ans de prison ferme pour « *violations des consignes* ».

A l'issue de ce procès en flagrance, JED avait soutenu la demande de la réouverture des débats dans la mesure où la rapidité voulue ne devrait pas se confondre avec la précipitation. De l'avis général, toutes les pistes dans cette affaire n'avaient pas été explorées.

**Parmi les cas flagrants d'atteintes à la liberté de la presse en 2010, on peut citer, à titre illustratif :**

- ⇒ **La coupure du signal de Canal Congo Télévision (CCTV), Canal Kin Télévision (CKTV) et Radio Liberté Kinshasa (RALIK)** dans la nuit du 26 juillet 2010. Un commando de 5 personnes armées et en tenues civiles roulant à bord d'un véhicule aux vitres teintées s'étaient présentées vers 3 heures du matin dans les installations abritant la majorité des émetteurs de radios et télévisions de Kinshasa, dans le quartier Binza/Pigeon. Ils avaient ensuite ordonné, sous menaces, aux techniciens et aux militaires commis à la garde de ces installations, de couper les faisceaux des chaînes du groupe CCTV, CKTV et RALIK. Aucun matériel de ces chaînes n'avait été ni emporté ni endommagé. La reprise des émissions de ces chaînes avait été ordonnée, mercredi 28 juillet 2010 à 20 heures, par le Ministre de la Communication et des Médias, M. Lambert Mende, après en avoir conféré avec sa hiérarchie. Aucune raison officielle n'avait été donnée pour justifier cet acte et aucune autorité ni de la présidence de la République ni du gouvernement n'était en mesure de donner les raisons de cette coupure et encore moins le donneur d'ordre de cet acte.
- ⇒ La fermeture pendant un mois de la **Radio Bandundu FM**, une station communautaire émettant dans la ville de Bandundu sur un ordre verbal du gouverneur de province M. Richard Ndambu Wolang. Cette fermeture a été suivie de l'arrestation du journaliste **Mwe Fidèle** qui a été détenu sans jugement pendant un mois à la prison du cinquantenaire. Cette fermeture a été consécutive à la diffusion, mercredi 29 septembre 2010 à 21 heures, sur les

ondes de la Radio Bandundu FM, d'une émission à téléphone ouvert intitulée « *Découverte* ». Au cours de cette émission qui débattait autour du thème : « *les rôles et la mission d'un député provincial* » l'un des trois invités avait soutenu les propos d'un auditeur qui critiquait un groupe de députés qui ne voulaient pas signer la motion de défiance contre le gouverneur.

- ⇒ L'arrestation et la détention pendant 5 mois à la prison centrale de Kinshasa de **Jullson Eninga** du journal *Le Journal* poursuivi pour « trahison » pour avoir publié un communiqué de presse des rebelles rwandais des FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda). A l'issue du procès, le journaliste a été acquitté et libéré le 07 septembre 2010. Pour les mêmes raisons, son journal avait été interdit pendant près d'une année par le ministre de la communication et des médias qui, dans un communiqué de presse, avait soutenu que le journaliste était poursuivi pour « collusion avérée avec un groupe terroriste ».
- ⇒ L'interpellation à Likasi (Province du Katanga) de **Lambert Yuma** et **Chris Lumbu**, directeur des informations et journaliste de la **Radiotélévision Alfajiri**, une station communautaire émettant à Likasi, deuxième ville de la province du Katanga. Ils ont été arrêtés, dimanche 28 novembre 2010, au parquet de grande instance de Likasi, et accusés officiellement d'« atteinte à la sûreté de l'Etat » pour avoir témoigné sur RFI et tenté de diffuser un reportage réalisé à l'extérieur de la prison de Buluwu après l'évasion des prisonniers.
- ⇒ Deux journalistes de l'intérieur du pays, **Michel Tshiyoyo** de Kananga (Province du Kasai Occidental) et **Donat Musema** de Bukavu (Province du Sud-Kivu), ont été contraints de fuir leurs milieux de travail, abandonnant leurs familles sur place, pour se réfugier à Kinshasa après avoir reçu des menaces sérieuses de mort. Tshiyoyo avait été menacé par des proches du gouverneur de la province tandis que Musema a été menacé, à plusieurs reprises, par un colonel des FARDC qui lui a promis de lui faire subir le sort de Serge Maheshe<sup>2</sup>.

De la situation de 2010, on note que 44 journalistes ont été détenus dans différents lieux de détention de la république. 17 d'entre eux l'ont été pour des périodes dépassant les 48 heures alors que 27 n'y ont été que moins de 48 heures.

Parmi les 17 journalistes incarcérés, JED a noté que quatre d'entre eux ont passé le plus de temps en détention. Il s'agit de :

N°	NOMS	MEDIAS/LIEUX	DATE ARRESTATION	DATE LIBERATION	DUREE DETENTION
1	Mwe Fidèle	Bandundu FM à Bandundu ville	30 sept 2010	30 oct 2010	30 jours
2	Popol Ntula	Le Tonnerre à Boma	13 avril 2010	15 mai 2010	32 jours
3	Etienne Maluka	Radio	3 mai 2010	12 juin 2010	39 jours

<sup>2</sup> Journaliste de Radio Okapi tué à Bukavu en 2007.

		Communautaire de Moanda à Moanda			
4	Jullson Eninga	Le journal à Kinshasa	13 avril 2010	07 sept 2010	127 jours

**Tableau 2 : Tableau comparatif rapports 2009 et 2010**

N°	TYPOLOGIE DES VIOLATIONS	NOMBRE DE VIOLATIONS		EVOLUTION
		2009	2010	
1	Journalistes tués/assassinés	01	01	00
2	Journalistes portés disparus	00	00	00
3	Journalistes en prison ce jour	00	00	00
4	Journalistes incarcérés	03	17	+14
5	Journalistes interpellés	20	27	+07
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	10	07	-03
7	Journalistes menacés ou harcelés	13	08	-05
8	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	16	13	-03
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	12	14	+02
	<b>TOTAL DES VIOLATIONS</b>	<b>75</b>	<b>87</b>	<b>+12</b>

Quand on compare la situation de 2010 à celle de 2009, on constate ce qui suit :

- Dans l'ensemble, la situation de la liberté de la presse en 2010 indique une augmentation des atteintes à la liberté de la presse de 12 cas par rapport à 2009. Soit une détérioration de la liberté de la presse de l'ordre de 16%.
- Si les agressions, menaces et pression administratives, économiques ou judiciaires ont diminué en 2010, on note par contre une augmentation des privations de liberté des journalistes sous forme d'interpellations (+07) et d'incarcérations (+14).

**Tableau 3 : Evolution des atteintes à la liberté de la presse de 2007 à 2010**

N°	TYPOLOGIE DES ATTEINTES	2007	2008	2009	2010	TOTAL
1	Journalistes tués/assassinés	02	01	01	01	05
2	Journalistes portés disparus	00	00	00	00	00
3	Journalistes en prison à la publication du rapport	00	02	00	00	02

4	Journalistes incarcérés	10	06	03	17	36
5	Journalistes interpellés	54	39	20	27	140
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	15	17	10	07	49
7	Journalistes menacés ou harcelés	23	17	13	08	61
8	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	45	23	16	13	97
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	14	05	12	14	45
	<b>TOTAL DES VIOLATIONS</b>	<b>163</b>	<b>110</b>	<b>75</b>	<b>87</b>	<b>435</b>

## **CONCLUSION**

L'observation des chiffres des atteintes à la liberté de la presse de 2007 à 2010, on constate que depuis la fin des dernières élections (de 2007 à 2009), la tendance des attaques contre les médias était à la baisse. Mais l'année 2010 montre une augmentation des violations de la liberté de la presse qui passe de 75 cas en 2009 à 87 cas en 2010.

Eu égard au fait que l'année prochaine sera une année des élections, JED redoute des tensions politiques qui auront un impact négatif sur le droit d'informer et d'être informé.

En guise de conclusion à ce rapport et en vue de permettre aux journalistes et médias de travailler dans un climat de sérénité en perspective des prochaines élections, JED fait les recommandations suivantes :

### **1. Au président de la République :**

- ⇒ De concrétiser, par des signaux forts, sa volonté exprimée de protection et de sécurisation des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme afin de décourager tout acte de nature à mettre en danger leurs vies ;
- ⇒ De promulguer rapidement la loi organique portant organisation et fonctionnement du CSAC (Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication) déjà adoptée depuis plusieurs mois par le parlement ;

### **2. Au gouvernement :**

- ⇒ En attendant l'adoption d'une loi sur la dépenalisation des délits de presse, d'examiner la demande d'un moratoire sur les emprisonnements des journalistes poursuivis pour diffamation ou imputations dommageables ;

### **3. Au parlement :**

- ⇒ D'initier et d'adopter une loi sur l'accès à l'information publique afin de permettre aux journalistes d'accéder aux sources officielles d'information.

**FAIT A KINSHASA, LE 10 DECEMBRE 2010**